



- **Communiqué de Presse du 23 Septembre 2011** -

Les élections sénatoriales et la proposition de Vacarmes-Reims

Vacarmes-Reims a pris l'initiative de s'adresser directement aux candidats aux élections sénatoriales dans la Marne. Le texte soumis à leur approbation est le suivant :

« Pour qu'une décision concernant un projet ou une opération soit applicable, il faut que toute commune dont le territoire est directement concerné par cette décision ait délibéré en faveur de cette décision ; faute de quoi la décision envisagée est abandonnée »

Les résultats de cette consultation des candidats sont :

Messieurs BOUQUET (P.S.), JOLY (Europe Ecologie-Les Verts) et VIVENOT (P.C.F.) sont favorables à notre proposition. Messieurs BOUQUET et VIVENOT l'ont d'ailleurs exprimé publiquement lors de l'émission « La Voix est libre » sur FR3 samedi 17 septembre.

Monsieur BOUQUET fait état d'une clause du même type au sein de la communauté de communes autour de Vitry-le-François : *« La Communauté de Communes veille à préserver les intérêts fondamentaux de la commune (motivés en Conseil Municipal), premier niveau d'exercice des compétences décentralisées, pour la réalisation de toute action ou opération d'intérêt communautaire. Ainsi, si un équipement d'intérêt communautaire devait être réalisé sur une commune, il ne pourrait se faire sans avoir préalablement recueilli l'avis favorable de cette dernière. »* Ce que Vacarmes-Reims propose est donc possible dans son esprit comme dans sa lettre et se révèle utile au développement d'intercommunalités respectueuses des communes et de leurs populations.

Messieurs COLLARD (DVD) et DESAUTEL (DVD) expriment une position en faveur d'une défense de la commune dans l'esprit de notre démarche mais considèrent que c'est lors de la constitution des statuts que chaque groupe d'élus doit définir les clauses adéquates pour que toute décision de l'intercommunalité puisse être contrainte par l'accord de chaque commune. Ils suggèrent le recours possible à des clauses d'unanimité ou de minorité de blocage.

Monsieur DETRAIGNE (N.C.), Madame FERAT (UMP) et Monsieur SAVARY (UMP) expriment une position commune au nom de la majorité sénatoriale ; ils sont défavorables à notre proposition et estiment que l'intégration à une structure intercommunale est une garantie suffisante pour que chaque commune y soit respectée et entendue : *« il suffit pour une commune d'intégrer le Syndicat pour y faire valoir ses droits »*.

Messieurs BERNARD (S.E.) et ERRE (F.N.) ne nous ont pas communiqué leur réponse.

Chacun jugera, notamment les grands électeurs qui voteront dimanche aux élections sénatoriales.

A la lumière des actualités champenoises (BA.112) ou nationales (Nantes/ Notre-Dame des Landes par exemple), il est essentiel que les structures gérant les **nécessaires coopérations** intercommunales ne deviennent pas « supracommunales » et ne puissent alors imposer aux communes et à leurs habitants ce dont ils ne veulent pas. Notre Association citoyenne continuera à rappeler avec force aux élus qui l'oublieraient que la confiance, qu'elle soit entre élus ou entre les élus et leurs électeurs, n'est pas aveugle et ne peut se construire avec des chèques en blanc.